



## COMMUNE DE CABRIS

### APPEL A CANDIDATURE

#### **Organisme annonceur :**

COMMUNE DE CABRIS, 33 rue Frédéric Mistral, 06530 CABRIS.

Tél : 04 93 60 50 14

Adresse internet : <https://cabris.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Mail : [mairie@cabris.fr](mailto:mairie@cabris.fr)

#### **Objet de l'appel à candidature :**

Appel à candidatures pour l'exploitation du restaurant du club house du Tennis Club de Cabris, 17 allée Albert Camus, 06530 CABRIS.

#### **Descriptif :**

La commune de CABRIS est propriétaire de l'équipement sportif de tennis situé 17 Allée Albert Camus à Cabris. Ledit équipement est mis à la disposition de l'Association TCM CABRIS (ATCMC). Néanmoins, les locaux du club house permettent l'exploitation d'une activité de restauration.

L'occupant :

- Aura l'usage exclusif d'une partie des locaux et une jouissance partagée avec l'ATCMC (Association Tennis Club Municipal de Cabris) pour certains espaces ; des équipements sont mis à disposition ; reprise possible de l'équipement de cuisine et de restauration appartenant à l'occupant actuel ;
- Proposera une restauration/snack de qualité à emporter ou servie à l'assiette. La composition de la carte reste libre ;
- Assurera une mission d'accueil des joueurs et le gardiennage du site, le club house étant également le lieu de réservation et de gestion de l'activité tennistique, en collaboration avec l'association ATCMC.

Les locaux comprennent :

Un bâtiment principal regroupant :

- Une salle de restaurant avec bar servant aussi d'accueil tennis club,
- Une cuisine/sandwicherie, avec local technique attenant,
- Un bureau avec local de rangement attenant,
- Une terrasse extérieure non couverte,
- Des vestiaires hommes et femmes avec sanitaires,
- Un chalet extérieur indépendant : local de stockage partagé.

Surface totale :

- Locaux : 110 m<sup>2</sup> environ
- Terrasse : 64 m<sup>2</sup> environ



### **Modalités de candidature :**

#### **- Procédure :**

La Commune de Cabris souhaite mettre à disposition d'un opérateur privé l'exploitation du restaurant du Club house de tennis par voie de convention d'occupation (AOT) pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction 3 fois. Durée maximale : 48 mois. La consultation a pour objectif de recueillir des propositions sur les modalités et les conditions d'exploitation de l'équipement conformément à l'article L. 2122-1-1 du CGPPP.

#### **Conditions financières d'exploitation redevances :**

La présente occupation est consentie moyennant une redevance décomposée en deux parts :

- une redevance fixe mensuelle de 100 €
- une redevance variable annuelle de 2% du chiffre d'affaires annuel TTC

#### **Conditions relatives au contrat :**

Forme juridique : le candidat pourra répondre soit sous la forme d'un contractant unique, soit sous la forme d'un groupement solidaire ou d'un groupement conjoint.

**Conditions de participation :** La présentation des candidatures et des offres est précisée dans le Règlement de la Consultation.

#### **Critères d'attribution:**

Les offres seront analysées et notées à l'aide des critères et sous-critères pondérés précisés dans le règlement de la consultation.

#### **- Modalités de remise des offres:**

Remise des offres le **13 mai 12:00:00 au plus tard.**

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres

**Les dossiers sont à adresser par mail ou par courrier à :**

#### **Monsieur le Maire de Cabris**

Mairie de Cabris  
33 rue Frédéric Mistral  
B.P21  
06530 CABRIS  
Tel : 04 93 60 50 14  
Mail : [c.rousset@cabris.fr](mailto:c.rousset@cabris.fr)

#### **Renseignements complémentaires :**

Le dossier de la consultation sera remis gratuitement aux candidats intéressés qui en feront la demande.

Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.cabris.fr>

Pour toute information merci de vous reporter au règlement de consultation. Toutes les questions doivent être transmises via email à [c.rousset@cabris.fr](mailto:c.rousset@cabris.fr)

Une visite préalable du site est obligatoire et doit être effectuée avant la remise du dossier de candidature afin de permettre au candidat d'avoir une parfaite connaissance des lieux.